

## Compte rendu de séance

### Séance du 21 Novembre 2018

L' an 2018 et le 21 Novembre à 20 heures 15 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie sous la présidence de COSME GUY Maire.

**Présents** : M. COSME GUY, Maire, Mmes : BONTEMPS VERONIQUE, CHEVREAU CAROLE, COURTEMANCHE ELIANE, DUBOIS JOCELYNE, LE GROS MARTINE, PORTIER VERONIQUE, MM : BELLANGER FREDERIC, GASNIER STEPHANE, HOUDAYER LAURENT, HUBERT JOËL, POTTIER FREDERIC, RAYMOND JOHANN

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GAINON AURELIE à Mme CHEVREAU CAROLE

Absent(s) : M. CLAVEL IAN

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13

**Date de la convocation** : 15/11/2018

**Date d'affichage** : 15/11/2018

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Sous-Préfecture de MAMERS  
le : 22/11/2018

et publication ou notification  
du : 22/11/2018

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme PORTIER VERONIQUE

#### **Tarif salle des fêtes et salle polyvalente 2019**

réf : 201811del01

Après délibération,  
Le Conseil Municipal décide d'augmenter, à compter du 01/01/2019,  
les tarifs de la salle des fêtes, à savoir :

1 JOURNEE (sans vaisselle)	100 €	+ 50 € chauffage si besoin
1 JOURNEE (avec vaisselle)	225 €	+ 50 € chauffage si besoin
FORMULE 2 JOURS (avec vaisselle)	300 €	+ 80 € chauffage si besoin
Location pour Association de la commune	GRATUIT	+ 50 € chauffage si besoin
Cauton	200 €	

Location salle polyvalente pour vin d'honneur :  
Uniquement pour juillet et août  
Hors commune : non louée  
Commune : 100 €

La location sera consentie au tarif commune pour les entreprises de la commune de Mézières-sur-Ponthouin.

A la majorité (pour : 9 contre : 5 abstentions : 0)

#### **Rapport de la CLETC**

réf : 201811del02

*Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35;*

*Vu le code général des collectivités territoriales ;*

*Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C;*

*Vu l'arrêté interpréfectoral n° 2016-0645 du 14 décembre 2016 portant création, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, de la communauté de communes Maine Saosnois issue de la fusion des communautés de communes Maine 301, du Pays Marollais et du Saosnois,*

*Vu la délibération n° 2017/034 du 8 février 2017 du conseil communautaire créant la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC),*

*Vu la délibération n° 2018/066 du 12 avril 2018 du conseil communautaire fixant les montants*

*des attributions de compensation provisoires,*

*Considérant que la CLETC s'est réunie le 11 juillet 2018 pour examiner les transferts de charges des compétences transférées au 01/01/2018,*

*Considérant le rapport établi par la CLETC,*

Le Maire rappelle que le rapport de la CLETC doit être soumis au Conseil Municipal de chaque commune dans un délai de 3 mois, à compter de son envoi par le Président de la CLETC.

Le Maire présente le rapport, ci-annexé, de la CLETC du 11 juillet dernier.

Ce rapport doit être approuvé par délibérations concordantes à la majorité qualifiée prévue au premier alinéa du II de l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, c'est-à-dire par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

APPROUVE le rapport de la CLETC du 11 juillet 2018.

A la majorité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Devis**

réf : 201811del03

Après délibération,

Le Conseil Municipal décide de retenir les devis suivants :

PMR Mairie

M. Leduc : 1 465 € H.T

Parterre angle rue de la 2<sup>ème</sup> DB et rue du Pavillon

M. Leduc 690 € H.T

Taillage des arbres :

Essaimage : 1 205.25 € (non soumis à TVA)

Nettoyage chemin "Les Mortiers Jumeaux"  
Essaimage : 803.50 € (non soumis à TVA)

A la majorité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Le Conseil Municipal va faire une étude globale pour l'achat des jardinières pour le BP 2019.

### **Travaux**

Réparation chaudière école par M. Tripon.  
Finir la réparation et peinture des jeux de l'Arche et des bancs.  
Réparation des bancs au terrain de pétanque.  
Voir pour mettre des jardinières devant le mur du local pétanque afin d'éviter que les tuiles soient cassées par les ballons. Le Conseil Municipal va réfléchir pour trouver d'autres solutions.  
Nettoyage et remplacer les arbustes manquants dans les parterres et voir pour plantations à la sortie du bourg direction St Mars (M. Hubert).  
Local technique plan à faire pour le rangement (Mrs Gasnier - Houdayer - Cosme).  
Nettoyage du mur et du sol place Théodore Drouin.  
Réparer le vitrail cassé de Mézières.  
Peinture achetée pour faire le marquage au sol du stop face à l'entrée du lotissement "Le Fourniquet".  
Faire un état des travaux aux monuments aux morts : faire un devis à M. Leduc pour celui de l'Espérance.  
Croix du carré militaire à refaire et repeindre le monument aux morts du cimetière pour le 10 août 2019.  
Voir au char pour le deuxième panneau et refaire le châssis de celui qui est en place : devis à M. Dequin.  
Mettre des supports aux quatre coins de l'espace du char pour mettre des drapeaux aux cérémonies.

### **Logement communal 5, rue du Prieuré**

Monsieur le Maire fait savoir à son Conseil Municipal que la PMI a donné un avis défavorable pour le projet d'une MAM dans ce logement.

Mise en location du logement au 01/01/2019

Diffusion d'une affiche pour la location.  
Loyer 410 € (soumis à des conditions de revenus).

Date limite du dépôt des candidatures à la mairie le 17/12/2018.  
Choix du locataire à la prochaine réunion le 19/12/2018.

### **Comptes rendus Commissions**

Commission bâtiments communaux  
Commission communication

### **Affaires diverses**

Tableaux de l'Association de Bonnétable installés à la mairie, au restaurant scolaire et à l'Agence postale. Ces tableaux sont à vendre pour le bénéfice de l'Association.  
Tableaux de l'Association de M et Mme N'Kaloulou (randonnée solidaire) installés à l'école.  
Repas de Noël : mardi 18 décembre 2018. Choix du menu par les enfants. Tous les enfants de l'école sont invités.  
Voeux du Maire : vendredi 11 janvier 2019.  
Voir pour les travaux 2019 pour demande de devis (pour la prochaine réunion).  
Mise en place des illuminations par le Comité des Fêtes, le samedi 1er décembre 2018.  
Bûche de Noël de Générations Mouvement offerte par la commune : jeudi 13 décembre 2018.  
Rencontre avec les élus de Marolles-les-Braults, les responsables de l'ASM, M. Cosme et ses Adjoints pour mettre en place une convention pour mise à disposition du gymnase de Marolles à l'ASM pour certains tournois au niveau départemental et régional.  
Cérémonie du 11 novembre 2018 : bilan positif avec les enfants et les enseignants de Mézières.  
Randonnée solidaire.  
Arrêt de la boucherie.  
Changement des livres dans le kiosque à livres par Mme Le Gros Martine et Mme Faure Anita.  
Parcours du coeur en 2020 à Mézières qui pourra être en mai.  
Invitation du Comité des Fêtes pour l'arrivée du Père Noël le samedi 15 décembre 2018 à 14 h 30.  
Rencontre avec le Trésorier pour la préparation du BP lotissement.  
Points sur la CDC (Centre Social de Marolles, Bâtiment blanc à Mamers, Agrandissement de la ZA du Saosnois et des Cytises à ST Cosme).

Fait et délibéré, les jour, mois et an que susdit,  
Et ont signé les membres présents